

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant E.L.L. CAFETERIA INC.		Date d'inspection Le 13 mai 2026	
Nom de l'établissement L'Écolo-Halte		Numéro de permis 2013772	
Adresse 261 rue Acadie Grande-Anse NB E8N 1B1		Numéro de téléphone (506) 399-1817	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant l'utilisation du parc de jeu extérieur. Un rappel a été fait à l'effet que la halte est responsable de vérifier régulièrement l'état du parc et de s'assurer qu'il est sécuritaire et conforme aux normes.
Étant donné que le parc n'appartient pas à la halte, celle-ci doit aviser l'école Léandre Legreslay lorsque l'aire de jeu n'est pas sécuritaire ou lorsque des réparations sont nécessaires pour certains modules.

Observation :

-collation, séances des toilettes et jeu extérieur

La halte est conforme à la Loi et au Règlement sur les services à la petite enfance du Nouveau-Brunswick.
Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 mai 2026

Date

original signé par
Bernice St-Pierre

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"